

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

DIRECTION
DE LA
COMPTABILITÉ PUBLIQUE

BUREAU D 3

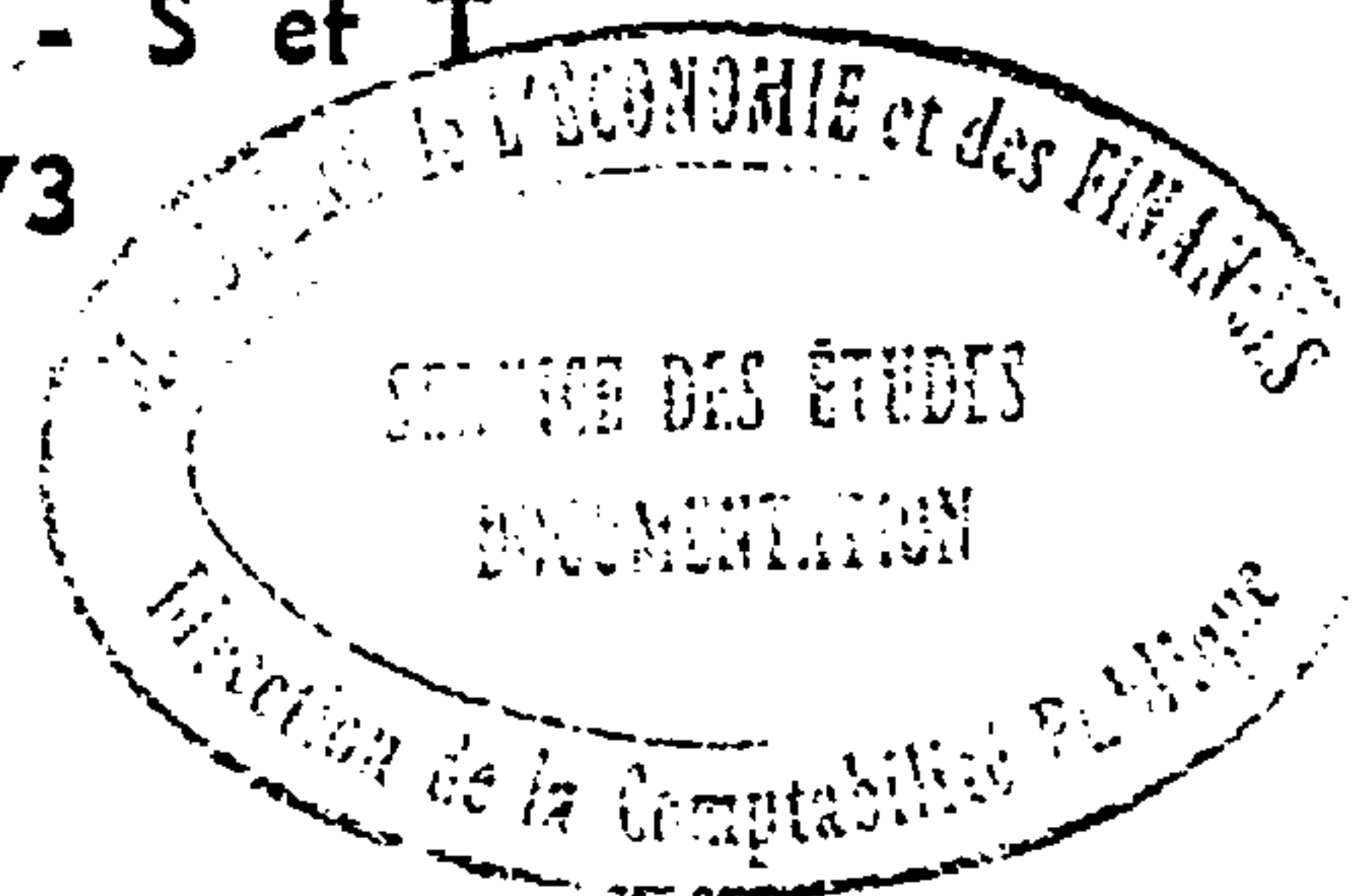
Numéro dans les séries spéciales :

2415 TM

CLASSEMENT

S et T

INSTRUCTION N° 73-12 - S et T
du 24 Janvier 1973



STATISTIQUES DES COMPTES DES COLLECTIVITÉS
ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
POUR L'EXERCICE 1969

TOME I

COLLECTIVITÉS PUBLIQUES TERRITORIALES

DIFFUSION

G

3

STATISTIQUES DES COMPTES DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX POUR L'EXERCICE 1969

TOME I

COMMUNES, DEPARTEMENTS, GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES, REGIES LOCALES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX

Ce recueil retrace synthétiquement les résultats financiers de l'exercice 1969 pour l'ensemble des collectivités et établissements publics locaux, à l'exception des établissements hospitaliers publics et des organismes d'H.L.M. qui feront l'objet d'un second tome.

Les commentaires analysent les opérations en termes réels, c'est-à-dire après élimination des opérations comptables d'ordre.

Des séries statistiques tenues depuis 1964 permettent de mettre en lumière les évolutions significatives ; il convient toutefois de remarquer que ces séries sont établies en francs courants, donc qu'elles intègrent les fluctuations monétaires.

Après les commentaires, les résultats des mêmes organismes sont présentés, toujours en termes réels, par région de programme.

Les annexes, en fin de volume, concernent le seul exercice 1969 ; elles retracent, dans le détail, les opérations et les résultats des collectivités et établissements selon les cadres comptables en vigueur.

Les chiffres présentés dans ce tome premier sont la synthèse de plus de 104.000 comptabilités, entièrement intégrées, et non pas seulement d'échantillons. Des méthodes modernes de collecte et de centralisation en cours de mise en place, doivent permettre dans un avenir proche d'améliorer la qualité et surtout la célérité des publications ultérieures.

Je remercie par avance les lecteurs de ce recueil des observations et suggestions qu'ils voudraient bien faire parvenir aux Services de la Direction de la Comptabilité Publique (Bureau D-3) : ceux-ci ne manqueraient pas d'en tenir compte pour améliorer, à l'intention de leurs nombreux correspondants, la qualité des prochaines livraisons.

Le Directeur de la Comptabilité Publique,
JEAN FARGE.